

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier D111 – Rue Roger Trémaré,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 30 septembre 2024 et jusqu'à la fin des travaux, le carrefour Rue Roger Trémaré et la rue Roger Salengro est réglementé en alternat avec feu afin d'effectuer des travaux.

Le stationnement est interdit au droit du chantier.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et déviations par l'entreprise intervenante.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 02 septembre 2024

Pour Monsieur le Maire,
L'adjoint Délégué,

Jean Claude GUIDAL

